

SALLE HAROLD-SHENKMAN TARIFS DE LOCATION 2017

La salle Harold-Shenkman est une salle de théâtre avec ouverture de scène, d'une capacité de 500 sièges et dotée d'une acoustique, d'un équipement et de sièges d'avant-garde. La scène a une superficie de 338,16 m² (3640 pi²) et est recouverte d'un plancher flottant. Elle peut servir aux représentations de théâtre, de danse ou musicales, à la projection de films et de vidéos, ou accueillir des événements littéraires, des chorales, conférences ou tout autre événement. C'est un espace à « services complets ».

INSTALLATIONS ET SERVICES (aucuns frais supplémentaires pour le client)

- | | |
|--|--------------------------------|
| • Théâtre | • Loges |
| • Foyer du théâtre | • Foyer des artistes |
| • Équipe d'accueil | • Salles d'habillage |
| • Équipe de plateau pour les organismes sans but lucratif (selon la disponibilité) | • Aire de chargement – partagé |
| • Vestiaire | • Publicité sur notre site web |
| • Bar autorisé | • Accès de 8h à minuit |
| | • Wi-Fi |

FRAIS DE LOCATION RELATIFS AUX INSTALLATIONS (obligatoire)	Régulier	Organisme sans but lucratif
Tarif journalier	1,114,25 \$	780,00 \$
Tarif horaire majoré (De minuit à 8h)	139,35 \$	97,60 \$
Tarif journalier (Dimanche au jeudi; ex: répétition, journées d'installation)	928,55 \$	610,15 \$
Tarif hebdomadaire (7 journées consécutives; une journée de relâche gratuite par semaine)	6,239,90 \$	4,367,95 \$

Fonds de renouvellement des immobilisations (FRI) - frais forfaitaires de 100 \$ s'ajoutant aux frais de location d'installations ci-dessus pour tous les événements gratuits. La billetterie du Centre des arts Shenkman doit imprimer des billets (0 \$) pour les événements gratuits.

SERVICE DE BILLETTERIE (obligatoire)				
Type d'utilisation	Frais d'utilisation de la billetterie**	Représentations supplémentaires	Pourcentage des recettes nettes de la billetterie**	Billets gratuits
Régulier	379,25 \$	265,80 \$	10%	1,25 \$/billet
À but non lucratif	213,30 \$	149,30 \$	6%	0,45 \$/billet
<p>**Selon, le montant plus élevé, le titulaire de permis paye les frais minimum de la billetterie ou le pourcentage des ventes de billets.</p> <p>Inclus dans le prix annoncé sont la TVH et le frais de traitement de 3,75 \$ ou 2,50 \$.</p> <p>Aucuns frais sur les 25 premiers billets gratuits imprimés.</p>				

Les tarifs sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Ils peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TVH (13%) le cas échéant.

Frais payés par les acheteurs de billets – Obligatoire

A. Frais de traitement

Payés par les acheteurs de billets. Les frais par billet sont fonction du prix des billets les plus chers.	Prix de base du billet Inférieur à 25 \$		Prix de base du billet 25,01 \$ - 45 \$		Prix de base du billet 45,01 \$ ou plus	
	Frais de traitement	FRI	Frais de traitement	FRI	Frais de traitement	FRI
Toutes les représentations	2,50 \$	1,25 \$	3,75 \$	1,25 \$	5 \$	1,25 \$
Spectacles scolaires ou pour enfants	2,50 \$	s.o.	3,75 \$	s.o.	5 \$	s.o.

B. Frais d'abonnement

- 5 \$ par commande.
- Les frais prélevés par billet ne s'appliquent pas aux billets des séries.
- Les frais par billet sont prélevés pour les billets d'un spectacle unique des séries de spectacles.

SALAIRES DU PERSONNEL DE PRODUCTION (obligatoire)

Poste	Tarif horaire	Tarif horaire majoré	Tarif horaire du dimanche
Technicien/Coordonnateur de la production (A.I.E.S.)	36,70 \$	55,05 \$	73,40 \$
Préposé à l'entrée des artistes	15,90 \$	23,85 \$	Sans objet

- 1 technicien au minimum est requis pour les groupes à but non lucratif.
- 3 techniciens au minimum sont requis pour les groupes réguliers.
- Un temps de travail de quatre heures minimum sera facturé au tarif horaire régulier.
- Un tarif horaire majoré est appliqué après 8 heures de travail au cours d'une journée ou pour tout travail effectué entre 24h-8h.
- Le tarif horaire du dimanche ou pour les événements qui durent au-delà de minuit du samedi.
- Autres techniciens : technicien du tableau de contrôle de l'éclairage, technicien du tableau de contrôle audio, technicien aux rideaux et technicien aux projecteurs
- Les pauses-repas de 30 minutes sont payées et les repas doivent être fournis par le détenteur de permis durant l'horaire du repas prévu à cet effet. Les pauses-repas d'une heure ne sont pas payées et aucun repas ne doit être fourni.
- Une pénalité de repas de 31,45 \$ par employé de l'AIES sera facturée si les pauses ne sont pas accordées aux heures prévues ou ne sont pas respectées
- Un préposé à l'entrée des artistes est requis pour chaque jour de location commençant 30 minutes avant l'arrivée du détenteur de permis et se terminant 30 minutes après le départ de ce dernier.
- Les organisations sans but lucratif ont à leur disposition l'équipe de bénévoles de plateau. S'il n'y a pas de bénévole disponible, un technicien membre du syndicat AIES sera engagé et son intervention sera facturée au taux applicable.
- Les organismes sans but lucratif – l'utilisateur doit offrir aux bénévoles de l'Équipe de plateau les repas et les rafraîchissements qui conviennent au cours de l'engagement. Si cette clause n'est pas respectée,

Les tarifs sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Ils peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TVH (13%) le cas échéant.

une indemnité-repas de 20 \$ par bénévole sera facturée au moment du règlement de la location.

PERSONNEL DE LA SALLE		
Gérant de salle (obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Période minimale de 6 heures • Toute journée de location avec le public ou des invités 	149,85 \$ par représentation 25,00 \$ de l'heure pour chaque heure supplémentaire 37,50 \$ de l'heure pour chaque heure de surtemps
Vente de souvenirs et commissions (<i>facultatif</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les services d'un préposé aux ventes 	76,50 \$ par représentation ou 15 % du montant brut des ventes, le plus élevé des deux prévalant

SERVICES DE BÉNÉVOLES
<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe d'accueil bénévole (receveurs de billets, placeurs et préposés à l'accueil) est disponible durant toutes les locations. Selon l'heure de la représentation, il pourrait s'avérer nécessaire de servir un repas et des boissons aux bénévoles de l'équipe d'accueil. Si cette condition n'est pas remplie, un montant de 20,00 \$ par bénévole sera facturée au moment du règlement de la location. • Une équipe de plateau bénévole est mise à la disposition de tous les organismes à but non lucratif. Le recours aux bénévoles est tributaire de la disponibilité de ces derniers. Le titulaire de permis est tenu de fournir des repas et des rafraîchissements adéquats à l'équipe de plateau bénévole durant la période où ses services seront requis. Si cette condition n'est pas remplie, un montant de 20,00 \$ par bénévole sera facturé au moment de la signature du contrat.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT (optionnelle)		Tarif journalier	Tarif hebdomadaire
Piano (partager entre la salle Harold - Shenkman et le Théâtre Richcraft)	Piano à queue de concert 9' Steinway	71,40 \$	230,00 \$
Accordage de piano	Un accordage (obligatoire)	127,50 \$	
Projecteurs de poursuite	2 disponibles	31,60 \$ chaque	127,50 \$ chaque
Microphone sans fil	8 disponibles	51,00 \$	127,50 \$
Machine fumigène	1 disponible	51,00 \$	Sans objet
Projecteur d'image-écran	1 disponible	255,00 \$	510,00 \$
Abri d'orchestre	Les frais concernent uniquement le temps consacré à l'installation par les techniciens		
Théâtre à avant-scène prolongée	Les frais concernent uniquement le temps consacré à l'installation par les techniciens		
Plancher de danse réversible de style arlequin		144,85 \$	579,35 \$
Ruban adhésif pour plancher de		26,50 \$ par rouleau	

Les tarifs sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Ils peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TVH (13%) le cas échéant.

danse		
-------	--	--

LOCATION D'ÉQUIPEMENT (optionnelle) continué		Tarif journalier	Tarif hebdomadaire
Plancher de danse en panneau dur (Masonite)	Configuration petite		20,40 \$
Plancher de danse en panneau dur (Masonite)	Configuration moyen		40,80 \$
Plancher de danse en panneau dur (Masonite)	Configuration grande		61,20 \$
Tables recouvertes	Usage sur scène seulement. 4 disponibles		14,30 \$ par table

PUBLICITÉ ET MARKETING

Veillez fournir les renseignements suivants concernant votre événement pour les publier sur notre site web :

- Image de votre événement (72 ppp et dimensions de 1142 x 600 pixels)
- Description de l'événement (100 mots ou moins)

Une fois le contrat de location est signé, notre service de marketing communiquera avec vous pour discuter des possibilités de marketing qui ne sont pas inclus dans la location du théâtre. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous renseigner auprès de Marc Carrière. marc.carriere@ottawa.ca

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Assurance - responsabilité civile

L'utilisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant de deux million de dollars (2 000 000 \$) (exempte de TVH). Doit être reçu au plus tard une journée ouvrable avant votre location. La Ville d'Ottawa doit figurer à titre d'assuré additionnel sur le certificat d'assurance. Veuillez vous renseigner pour obtenir les taux des primes offerts dans le cadre de la police d'assurance de la Ville d'Ottawa.

SOCAN – (licence de droits d'exécution)

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique exige le versement de redevances pour l'exécution de pièces de musique devant public. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca. TVH applicable.

CMRRA

Si vous voulez faire un enregistrement, prier de se renseigner à propos d'un permis CMRRA (Canadian Musical Reproduction Rights Association). Si vous enregistrez ou filmez le spectacle pour vos archives (dans ce cas, vous ne pouvez utiliser qu'une seule caméra et ne produire qu'un seul exemplaire), il n'y a pas de frais. Toutefois, pour toutes autres fins, vous devrez ajouter quatre heures de frais supplémentaires pour chaque technicien qui travaille à votre spectacle.

Veillez envoyer votre demande de location à :

Sarah Conn – Agent de réservations et locations
245 Centrum Blvd. Ottawa ON K1E 0A1

Courriel : Sarah.Conn@ottawa.ca

Tél. : 613-580-2424, poste 15930

Les tarifs sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Ils peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TVH (13%) le cas échéant.